



# Club de Marche et de Randonnée

## Yvrac

### CODE DE BONNE CONDUITE ET DE COURTOISIE

#### ▶ APTITUDE A LA RANDONNEE



Notre conception de la randonnée c'est « marche et rêve » et surtout pas « marche et crève ». L'effort à fournir n'est pas forcément intense, il n'est pas l'objectif de la randonnée. En conséquence, les randonnées sont ouvertes à tous ceux qui se sentent les capacités et l'envie d'y participer.

Toutefois, toute activité physique comporte un risque, si minime soit-il. Chaque Participant en est conscient et l'assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter aux responsables du club la responsabilité des accidents pouvant survenir.

---

#### ▶ EQUIPEMENT



Marcher n'est pas un défilé de mode, l'important c'est d'être à l'aise donc de bien choisir ses accessoires.

Les chaussures : Il faut s'y sentir bien, c'est indispensable. Prévoyez une tige montante maintenant bien la cheville et une semelle pas trop rigide et bien amortissante. Les tissus style « Gore Tex » et le cuir sont les plus imperméables.

Le sac à dos : Il contient les affaires de la journée (pull, vêtement de pluie, recharge, gourde, pique-nique...)

Prévoyez un sac de bonne contenance, choisissez-le confortable, muni de larges bretelles et d'une ceinture ventrale.

Le vêtement de pluie : Il doit être imperméable, style cape plastique, ciré.

---

#### ▶ LES ENFANTS



Toute personne mineure participant à une randonnée doit être accompagnée d'un adulte : parent, famille, ami etc... Ce dernier est responsable de l'enfant.

---

#### ▶ LES ANIMAUX



A notre grand regret, pour des raisons évidentes de sécurité, nous ne pouvons accepter dans nos randonnées nos amis à poils, plumes, écailles, etc...

---

#### ▶ RESPONSABILITE



Les randonnées se déroulent sous la conduite d'accompagnateurs.

Tout randonneur qui désirerait modifier, voire abandonner la randonnée le fait sous sa propre responsabilité. Celui-ci devra informer les accompagnateurs de sa décision.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par l'accompagnateur. Y Marche en Vrac ne peut être tenu responsables des accidents qui seraient dus à l'imprudence d'un membre du groupe.

Y Marche en Vrac se réserve le droit d'expulser à tout moment, une personne dont le comportement peut être considéré comme compromettant la sécurité, l'unité et le bien-être du groupe. A ce titre, les accompagnateurs restent seuls juges sur le terrain.

---

## ▶ ENVIRONNEMENT



« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »

Ne laissons aucun débris derrière nous, respectons les cultures et la nature en général. Respectons les propriétés et leurs dépendances : prés, clôtures, vergers, jardins, etc...

Après notre passage, refermons les barrières mobiles. Surveillons nos feux éventuels : si l'on ne peut s'empêcher de fumer, ne jetons pas nos mégots, emballages, mouchoirs etc... Ne crions pas, cela nous empêche d'écouter la nature et risque de déranger nos amis les bêtes. Respectons les loisirs des autres : cavaliers, V.T.T. etc ...

La nature nous offre ses bijoux, contribuons en préservant son écrin.

---

## ▶ LE GROUPE : QUELQUES REGLES DE SECURITE ET DE PRUDENCE

 En cours de randonnée, en cas d'absence momentanée, prévenir un compagnon et laisser son sac à l'endroit où l'on a quitté le groupe.

Lorsque nous devons emprunter une route, [circulons à droite pour les groupes](#) et à gauche individuellement. Lors des traversées de routes, attendons d'être regroupés. Attention, nous devons nous conformer au code de la route.

---

## ▶ MOYENS DE TRANSPORT

 Pour se rendre sur les lieux de randonnée, sauf cas exceptionnel, aucun moyen n'est fourni par les organisateurs : par conséquent, chacun s'organise. En règle générale il est procédé à l'optimisation des voitures.

---

▶ **Toute personne adhérente au Club de Marche et Randonnées YVRAC s'engage à respecter ce code de bonne conduite.**

**Il en va de la bonne ambiance de notre groupe.**

---

▶ Un exemplaire est remis à chaque adhérent.

**Le bureau du club de Marche et Randonnées YVRAC**